



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 030/2024

Objet : Acquisition d'un véhicule

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la régie municipale SMAC « des Abattoirs » de céder à la Commune un véhicule Peugeot Expert de 8 places au prix de 12 500 € TTC

Considérant le besoin qu'a la commune de disposer d'un véhicule afin de faciliter l'exercice des missions du personnel administratif, des élus et des membres du CCAS agissant dans l'intérêt général (transport de personnes, de matériel ...);

Considérant que l'offre de la régie municipale SMAC « des Abattoirs » est intéressante pour un véhicule d'occasion en excellent état, avec peu de kilomètres au compteur

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre régie municipale SMAC « des Abattoirs » 18 route de l'Isle d'Abeau 38 300 Bourgoin-Jallieu pour l'acquisition d'un véhicule Peugeot Expert pour un montant de 12 500 € TTC.

Article 2 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin.

Fait à Saint-Savin, le 12 avril 2024
Le Maire,

Fabien DURAND

